



LE BUDGET 2020 DE L'ÉTAT ENCORE EN BAISSÉ POUR LE LOGEMENT

Depuis deux ans, le modèle français du logement social est mis à mal par le Gouvernement. Ainsi, depuis l'instauration de la ponction sur les organismes Hlm en 2018, c'est près de 5 milliards d'euros dont les bailleurs sociaux ont été privés. C'est autant de moyens qui ne sont pas investis dans les opérations de renouvellement urbain, dans l'entretien du patrimoine et dans l'amélioration de votre cadre de vie.

Le Gouvernement avait annoncé la mise en place du calcul des APL sur les revenus réels au 1^{er} janvier 2020 (réalisant une économie budgétaire au passage au détriment des locataires). Le 26 décembre, il annonçait repousser l'entrée en vigueur de cette mesure au 1^{er} avril. Non content de réaliser des économies une fois encore sur les plus modestes, il envisage l'intégration des prestations APL au Revenu Universel d'Activité. Cette mesure, si elle devait être mise en place s'accompagnerait inévitablement d'une réduction des aides au logement et de l'accroissement des impayés de loyer.

Vous pouvez compter sur ma détermination à m'opposer à cette logique désastreuse pour les familles des catégories modestes et moyennes.

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

REPORT DE LA RÉFORME DES APL

Le 26 décembre 2019, le Gouvernement a décidé de reporter au mois d'avril 2020 la mise en œuvre de la réforme des APL, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2020. **Plus d'infos : caf.fr**

la lettre *aux* locataires

#TUTO VIDÉO

L'entretien de la robinetterie de votre logement

Savez-vous comment bien entretenir la robinetterie et la plomberie de votre logement ? Dans notre nouvel épisode de la série « Bien vivre dans son logement », John vous dit tout !



Entretenez vos joints et votre robinetterie

Vérifiez régulièrement votre équipement : toute fuite, même minime, entraîne des dégradations et une consommation excessive. L'étanchéité des joints autour du lavabo, de l'évier, de la baignoire ou de la douche sont essentiels.

Avec le temps, la robinetterie s'entartre et peut dysfonctionner. Cet entretien est à la charge du locataire mais le contrat de robinetterie de l'Office prévoit qu'une société (Iserba) peut réaliser cet entretien à votre place. Ce contrat vous permet de faire appel autant que nécessaire au prestataire pour entretenir et réparer à votre place tous vos équipements.

Vous souhaitez vérifier que vous n'avez pas une fuite d'eau ?

- Relevez d'abord les chiffres de votre compteur d'eau le soir, avant de vous coucher
- Vérifiez que tous les appareils pouvant consommer de l'eau sont éteints (lave-vaisselle, lave-linge...)
- Le lendemain matin, vérifiez de nouveau votre compteur. Si les chiffres ont changé : il y a une fuite d'eau !
- Si vous avez détecté une fuite, coupez les robinets d'arrivée d'eau et prévenez votre gardien. Une société prendra alors rapidement contact avec vous pour réparer ou changer la robinetterie.

Bien vivre dans son logement

Episode #3



Consultez notre 3^e tuto vidéo sur seinesaintdenishabitat.fr
Vous pouvez activer le sous-titrage en anglais ou en arabe dans les paramètres de la vidéo.

